

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 4

Rubrik: Courrier : pour en finir avec l'an 2000!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour en finir avec l'an 2000!



Votre éditorial publié dans le numéro du mois de janvier me fait réagir, y lisant pour la ^{X^{ième}} fois que 1999 est la dernière année du siècle et que l'an 2000 marquera le début du 21^e siècle. Or, le 20^e siècle a commencé en 1901 et, selon mes souvenirs scolaires lointains, on nous apprenait qu'une dette de 100 francs ne s'arrête pas à 99 francs! Alors...

Je ne sais pas avec quelle personne partager cette réflexion et serais intéressée de connaître la cause de ces dires. L'an 2000 représente quelque chose de particulier, certes, mais pas le 21^e siècle. Peut-être ce «problème» pourrait-il être traité dans l'un de vos prochains numéros?

Mirielle Bitz
Coudraie 1
1008 Prilly

(Réd.) Vous avez raison de remettre les pendules à l'heure et vous n'êtes pas la seule. De nombreux lecteurs, comme M. René Nussbaum, de Bôle, ont réagi à cette ineptie. En partant du principe que le premier siècle va de 1 à 100, il est clair que le 21^e siècle débutera le 1^{er} janvier 2001. Cela n'empêchera pas la majorité des êtres humains de fêter dignement le passage à l'an 2000, chiffre rond et magique... et de recommencer une année plus tard, pour fêter l'entrée dans le troisième millénaire.

P.-S. Il semblerait qu'un moine chargé de calculer le début de l'ère chrétienne se soit trompé de

sept années dans ses calculs. Nous serions donc actuellement... en l'an 2006. Nous aurions franchi le 21^e siècle sans même nous en apercevoir. Tout est relatif!

Sécurité dans les trains

En octobre dernier, en montant dans un train à Zoug, j'ai été bousculée par trois individus. Quand le train s'est ébranlé, ils se sont précipités dehors et j'ai alors constaté qu'ils avaient ouvert mon sac à main et emporté mon portefeuille (argent, carte de crédit, billet de train). J'ai aussi constaté que le contrôleur du train à qui j'ai fait rapport était dans l'impossibilité d'aider les voyageurs agressés. Il ne possédait pas de Natel pour avertir la gare de Zoug que nous venions de quitter. Le lendemain, j'ai d'ailleurs vérifié que rien n'avait été fait dans ce sens. Il me semble que la moindre des choses aurait été d'avertir la gare et la police zougnoise (ce que j'ai fait personnellement). Ce n'est pas étonnant si, dans ces conditions, la criminalité augmente dans les trains au détriment de la sécurité des voyageurs qui décident encore de les utiliser...

Monique Rognon
Chemin des Jordils 4
2016 Cortaillod

Egalité des sexes

J'ai toujours été pour l'égalité des sexes, soit à capacité égale, salaire égal. Mais quelque chose cloche dans l'AVS actuelle. Prenons le cas de deux personnes: Madame, divorcée et veuve, Monsieur, veuf. Tous deux sont nés en août 1936 (62 ans). Suite à une modification de l'AVS au 1^{er} janvier 1997, Madame aura touché 20 mois de rente de veuve, soit environ Fr. 20 000.- tout en ayant un bon salaire. En septembre, elle va recevoir une rente AVS maximale, ce qui est normal.

Monsieur ne reçoit pas de rente de veuf. Maintenant à la retraite

anticipée (plus ou moins obligé), il reçoit un salaire modeste et perd Fr. 20 000.-. Il doit attendre trois ans de plus pour la mise à la retraite, soit, à raison de Fr. 2000.- par mois, un manque de Fr. 72 000.-. Au total, il «perdra» Fr. 92 000.- en 56 mois (l'équivalent de Fr. 1640.- par mois). Où est l'égalité des sexes?

Michel Pasche
Rue du Collège 5
1804 Corsier-sur-Vevey

Restons chez nous!

Permettez-moi de vous écrire pour vous faire part de la déception que nous avons eue concernant la résidence des retraités à Genève. Nous aurions aimé aller habiter près de notre fils, à Genève, mais les conditions ne sont pas possibles pour nous. En effet, il faut être domicilié dans le canton cinq ans avant de pouvoir entrer dans un EMS. S'il fallait y entrer avant ce laps de temps, nous devrions payer de notre poche. A Fribourg, à titre de renseignement, l'attente est de deux ans. Alors, on n'a pas le choix: restons chez nous!

M^{me} M. Demierre
1700 Fribourg



Le savoir-faire du cœur

Ne manquez pas l'émission sociale de Gil Caraman, diffusée tous les dimanches soir. L'animateur y évoque des problèmes concernant les retraités, en compagnie de personnalités du monde social et donne lecture de l'agenda destiné aux seniors.

«Le savoir-faire du cœur», les dimanches 4, 11, 18 et 25 avril dès 21 heures sur RSR La Première.

D'accord, pas d'accord!

Vous avez aimé un article, ou vous l'avez détesté? Votre magazine GÉNÉRATIONS vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Magazine GÉNÉRATIONS,
Rédaction, case postale 2633,
1002 Lausanne